



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 70343

Texte de la question

M. Marc Laffineur * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le souhait formulé par les débiteurs de tabac d'une suppression de la déclaration des stocks de début d'année. En effet, le passage à l'euro au 1er janvier prochain constituera une lourde charge pour cette profession. 15 000 buralistes se sont mobilisés pour pouvoir mettre les premiers sachets d'euros à la disposition des quelque dix millions de Français qui fréquentent quotidiennement les bureaux de tabac. Aussi serait-il opportun, en contrepartie de cette opération pour laquelle ils ne percevront aucune rémunération, de leur supprimer la charge de la déclaration des stocks de début d'année, correspondant à l'augmentation du prix du tabac. Par ailleurs, opposer l'hypothèse d'un éventuel sur-stockage des débiteurs, avant le relèvement des prix susceptible d'entamer marginalement les recettes fiscales, revient à ignorer les difficultés de trésorerie que connaît la grande majorité des buralistes et à leur refuser toute confiance. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir accueillir favorablement la demande légitime des débiteurs de tabac, afin de les soulager de la tâche fastidieuse de déclaration des stocks.

Texte de la réponse

L'obligation faite aux débiteurs de tabac d'établir une déclaration de stocks n'est exigée que sur instruction expresse de l'administration et intervient traditionnellement en début d'année, période caractérisée par les changements de prix les plus nombreux. Cette année, l'augmentation des prix du tabac, programmée le jour même du passage à l'euro, aurait fait peser des sujétions particulières sur les buralistes. C'est pourquoi, il a paru possible, à titre exceptionnel, d'accorder à la profession la dispense de déclaration de stocks à l'occasion du changement de prix en janvier 2002.

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70343

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7003

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1546